

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 172

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 Octobre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

OBJET

Actions éducatives en faveur des collèges publics et privés - Année 2017/2018 -
Deuxième répartition

**Direction de L'Education et des Collèges
Service des Actions Educatives
12320**

PRESENTATION

Dans le cadre de sa politique de soutien aux collèges publics et privés sous contrat d'association avec l'Etat, le Conseil départemental a prévu un crédit de 1 222 756 € au titre des programmes « Actions éducatives ».

Ces actions, proposées par le département et choisies par les établissements permettent, sans se substituer aux responsabilités de l'Etat et avec l'aval de l'académie, de promouvoir les axes d'intervention prioritaires définis par le Département dans le cadre des Etats Généraux de Provence.

Financées par le Département et mises en œuvre, pour l'essentiel, par des associations (à l'exception d'une partie des sorties nature et des actions proposées par d'autres directions de l'institution départementale), les actions éducatives inscrites au guide visent à conforter l'action éducative formelle en favorisant une pédagogie ouverte.

Ces actions doivent s'inscrire dans le projet d'établissement de chaque collège et prennent donc en compte les directives de l'Education nationale, en s'intégrant dans les programmes et les apprentissages.

Elles sont organisées pendant le temps scolaire, sous la responsabilité des chefs d'établissements. Elles concernent en général des classes entières et s'adressent à l'ensemble des collèges, publics et privés sous contrat, sur tout le territoire du département.

Ces actions visent à la fois un apport de connaissances et d'information en lien avec les programmes et à susciter la réflexion de l'élève en matière de savoir, de savoir-faire comme de savoir-être.

Dans ce cadre général, le Département a décidé d'accompagner chaque niveau de classe sur un projet pédagogique défini, afin de sensibiliser les collégiens aux enjeux de notre société et les préparer à être des citoyens responsables.

L'enjeu est de faire bénéficier tous les élèves des tranches d'âge concernés, d'ici deux années, des priorités départementales suivantes :

- ❖ **Pour les classes de 6^e** : découvrir le patrimoine naturel départemental à travers des sorties nature ;
- ❖ **Pour les classes de 5^e** : intégration dans le Plan National Numérique ;
- ❖ **Pour les classes de 4^e** : prévenir les conduites addictives, sensibiliser à la sécurité routière et à une alimentation de qualité ;
- ❖ **Pour les classes de 3^e** : favoriser la citoyenneté avec la visite du Mémorial du camp des Milles.

Au-delà de ces actions prioritaires, il existe également des propositions adaptées aux besoins des collèges relatifs au vivre ensemble, l'éco-citoyenneté, la contribution à l'éducation artistique et culturelle, la découverte du monde professionnel, les leçons de l'Histoire.

PROPOSITIONS

Je vous propose :

- d'attribuer les subventions pour chacune des associations dont vous trouverez le détail des actions éducatives par thématique dans le tableau ci-joint,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention type qu'il convient de passer avec les associations partenaires,

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Madame la déléguée aux collèges, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe .

La dépense de 20 188 € sera imputée au chapitre 65.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL